



---

## Flash info Statut - Fonction de secrétaire de mairie et NBI

---

### Conditions d'éligibilité de la NBI au titre des missions de secrétariat de mairie.

Deux points de l'annexe du [décret n°2006-779](#) sont concernés par cette question, à savoir les points 35 et 36 :

- Point 35. Secrétariat général dans les communes de 2 000 à 3 500 habitants,
- Point 36. Secrétariat de mairie de communes de moins de 2 000 habitants.

**En principe** et conformément aux dispositions en vigueur, les missions de « secrétaire de mairie » sont confiées à un agent fonctionnaire (ou stagiaire) de la filière administrative titulaire d'un grade d'avancement en catégorie C (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe) ou de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) ou de catégorie A (cadre d'emplois des attachés). **En théorie, cette secrétaire est identifiée dans l'organigramme de la collectivité et assume la responsabilité du secrétariat de la mairie.**

- Dans ce cas, **l'agent bénéficie de la NBI au titre des fonctions de secrétariat** (général pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants) **de mairie, à l'exclusion** des collègues de la filière administrative qui l'assistent et exercent des missions de secrétariat sous son autorité.

**En pratique**, il s'avère que des **adjoints administratifs** (catégorie C – 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois) exercent les missions de secrétaire de mairie (avec parfois, même, des agents sous leur autorité) ou que **plusieurs agents de la commune** exercent les missions de secrétaire de mairie sans hiérarchie ou autorité entre eux.

- Dans ces cas, **pour lesquels les conditions d'exercice des missions ne sont pas tout à fait conformes aux règles en vigueur, il appartient à l'Autorité Territoriale** de juger de l'opportunité d'attribuer ou non la NBI, sachant que cette décision présentera un risque d'être contestée par le juge administratif, la Cour des Comptes ou le Trésorier.



**CDG82**

Montauban, le 8 mars 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Tarn-et-Garonne

---

**Flash info Statut - Revalorisation de la NBI :  
secrétaire de mairie des communes de moins de 2 000 habitants**

---

Pour information, la Nouvelle Bonification Indiciaire (**NBI**) des agents exerçant **les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants** est revalorisée par le [décret n°2022-281](#) du 28 février 2022.

Le nombre de points passe de 15 à **30 points** attribués au titre du point 36 de l'annexe du [décret n°2006-779](#) du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

Pour les agents concernés, il convient d'établir [un nouvel arrêté](#), à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022** (date d'entrée en vigueur du décret).